



Commune de Bouclans  
Conseil Municipal du vendredi 17 Mai 2024  
PROCES VERBAL

**Secrétaire de séance : Mélanie GRUET**

Excusé(e)s : Ch. AURIOL ; V. BOUVRESSE ; E. VERDOT pouvoir à C. FERNIOT PAPILLON ; V. BUGNET > pouvoir à F. POUPENEY ; N. DEFRASNE pouvoir à V. DUEDE FERNANDEZ ; O. POMMEY pouvoir à J. BOURRAT ; F. MANZONI pouvoir à G. MICHEL

Absent(e)s: J. PERROT-MINOT

Présents : 11

Présents et représentés : 16

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du conseil municipal du 11 avril 2024
2. Pouvoir au maire pour la vente MULTRIER (délibération)
3. Retrait du groupement d'achat granulés SYDED (délibération)
4. Vente des bureaux informatique de l'école (délibération)
5. Demande de subvention au département pour feux récompense sur la D 464 (délibération)
6. Attribution du logement de la Poste (délibération)
7. Organisation du scrutin du 9 juin 2024
8. Infos diverses

**Approbation du PV du conseil municipal du 15 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 avril 2024 a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**Pouvoir au maire pour la vente MULTRIER**

Dans sa séance du 15 mars dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la cession à Madame MULTRIER de la parcelle AB 51, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, au prix de 35€/m<sup>2</sup> TTC

Il est demandé au conseil municipal de donner mandat au maire pour réaliser toutes formalités nécessaires à cette opération, auprès du notaire.

**DELIBERATION n°1**

Dans sa séance du 15 mars dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la cession à Madame MULTRIER de la parcelle AB 51, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, au prix de 35€/m<sup>2</sup> TTC

Le conseil municipal donne mandat au maire pour réaliser toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**Retrait du groupement d'achat granulés SYDED**

La commune adhère au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois dont la coordination est assurée par le SYDED.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive validée et signée par chacun des membres.

Considérant que le coût observé des granulés de bois est supérieur à celui du fournisseur de la commune, et ce pour la deuxième année consécutive, il est proposé d'appliquer l'article 6.2. « Retrait des membres » de la convention.

## **DELIBERATION n°2**

La commune de Bouclans adhère au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois dont la coordination est assurée par le SYDED.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement, sont arrêtés dans la convention constitutive validée et signée par chacun des membres.

Considérant que le coût observé des granulés de bois est supérieur à celui du fournisseur de la commune, il a été décidé d'appliquer l'article 6.2. « Retrait des membres » de la convention. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

Approuve le retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois.

Voix pour : 16  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **Vente des bureaux informatique de l'école**

Le directeur d'école informe la commune qu'il souhaite libérer la salle des instituteurs des ordinateurs et des bureaux.

En effet, ce matériel informatique n'est plus utilisé depuis que l'école a été dotée de tablettes, et les ordinateurs sont trop anciens pour supporter une mise à jour.

Il a été demandé au Directeur d'école de bien vouloir procéder à la suppression de toute donnée entrant dans le champ du RGPD. Dès lors que cela sera réalisé, les ordinateurs seront déposés à la ressourcerie.

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de mettre les bureaux en vente si cela peut intéresser notre population, plutôt que de les stocker sans perspective d'utilisation future.

Le prix unitaire de vente est fixé à 10 €.

## **DELIBERATION n°3**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Valide le dépôt des ordinateurs de l'école à la ressourcerie après suppression des données entrant dans le champ de la RGPD par le Directeur d'école

Valise la cession des bureaux au prix unitaire de 10 € et donne mandat au maire pour procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette décision

Voix pour : 16  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **Demande de subvention au département pour feux récompense sur la D 464**

Dans sa délibération du 16 février 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en place de feux récompense au niveau de l'accès et la sortie du village en direction de Nancray, compte tenu de la vitesse excessive souvent constatée à cet endroit, afin de sécuriser la zone (centre de secours, école, riverains).

Lors de l'adoption du budget le conseil municipal a aussi approuvé la mise en place de feux récompense au niveau de l'accès et la sortie du village en direction d'Aissey, pour les mêmes raisons (sécurisation du carrefour avec la rue du château d'eau, ralentissement pour la traversée du village).

Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération, afin de solliciter l'aide du Département pour l'ensemble des équipements.

Par ailleurs, un technicien du STA est venu sur place pour valider la possibilité d'implantation sur les deux sites et préciser les règles et distances d'implantation, qui sont particulièrement précises. L'implantation se fera sous contrôle du Département, après validation de l'autorisation de voirie à solliciter par la commune.

#### **DELIBERATION n°4**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu,

Confirme l'investissement prévu de deux implantations de feux récompense aux accès de la commune sur la RD 464, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant HT 22 202€ ;
- Subvention Département 7 215€ ;
- Autofinancement HT 14 987€

Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Département pour un montant de 7 215€ et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Autorise la maire à demander une autorisation de voirie pour réaliser cette opération, et à procéder à toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Question de Mélanie Gruet : est il possible d'équiper la route vers l'entrée de Bouclans côté Aissey de feux clignotants signalant le passage de troupeaux de vaches ? En effet, la circulation est très conséquente à l'intersection de la déchetterie et les exploitants ont à plusieurs reprises évité de justesse un accident. Le maire va se renseigner auprès des services du département pour la pose de 2 panneaux.

#### **Attribution du logement de la Poste**

Madame MONNIER Amandine (assistante maternelle) a été locataire du logement au-dessus de la Poste de mars 2021 à septembre 2023.

Durant cette période, Madame MONNIER s'est acquittée tout à fait normalement des loyers et charges qui lui incombent.

Aujourd'hui, Madame MONNIER nous témoigne de difficultés familiales graves l'obligeant à trouver à se reloger de façon urgente, et sollicite à nouveau l'attribution de ce logement.

Il est proposé au conseil municipal de lui attribuer ce logement pour un loyer mensuel de 660€, les charges étant directement acquittées par le locataire aux prestataires.

#### **DELIBERATION n°5**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,

Approuve l'attribution du logement communal au-dessus de la poste à Madame MONNIER Amandine à compter du 1er juin 2024, pour un loyer mensuel de 660 euros.

voix pour : 16

voix contre : 0

abstentions : 0

#### **Organisation du scrutin du 9 juin 2024**

Les élections au Parlement européen auront lieu le 9 juin 2024. Il s'agit d'un scrutin à un seul tour.

Il est rappelé que les élus municipaux ne peuvent, « sans excuse valable », refuser d'être président de Bureau de vote ou assesseur (fonction qui leur est dévolue par la loi). Sont considérées comme « excuses valables » les raisons de santé (production d'un arrêt de travail) ou « des manifestations familiales à caractère exceptionnel » (mariage...).

<b>BOUCLANS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
8H-10H	Martial HIRTZEL	Martine BELOT	Frédérique POUPENEY
10H-12H	Gino MICHEL	Cecile FERNIOT PAPIILLON	Virginie DUEDE FERNANDEZ
12H-14H	Mélanie GRUET	Orianne POMMEY	Christophe AURIOL
14H-16H	Nathalie DEFRASNE	Virginie SIMONIN	Vincent BOUVRESSE
16H-18H	Martial HIRTZEL	Jean Marie ISABEY	Frédérique POUPENEY

<b>VAUCHAMPS</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
8H-10H	Brigitte VIAL	Jean Marie ISABEY
10H-12H	Sophie DENIMAL	Fleur MANZONI
12H-14H	Joel BOURRAT	Alexis MARTIN
14H-16H	Estelle VERDOT	Joséphine PERROT MINOT
16H-18H	Annie MULLER	Valentin BUGNET

Les conseillers qui souhaitent modifier leur temps de permanence s'organisent entre eux et en informent le maire.

### **Informations diverses**

#### **Portes ouvertes au périscolaire & apéritif offert par la commune**

Les portes ouvertes du nouveau bâtiment périscolaire auront lieu le samedi 25 mai de 10h à 16h avec plusieurs animations. L'ensemble de la population et le conseil municipal sont invités. Il sera possible de pique-niquer sur place et lors du repas les boissons seront offertes par la commune.

#### **Opération Brioches du 8 au 14 avril**

L'opération s'est déroulée mi-avril et a permis de collecter 469€ pour 120 brioches proposées. Plusieurs personnes se sont plaintes de ne pas avoir pu participer à l'opération car personne n'est passé chez elles. L'organisation est sans doute à repenser pour l'an prochain. Merci aux élus qui se sont mobilisés pour cette opération solidaire.

#### **Cérémonie du 8 mai 2024**

La cérémonie a rassemblé environ 500 personnes. Les retours positifs des participants et du public sont unanimes. Les autorités se sont dit impressionnées par la mobilisation de notre population. Grand merci aux 7 élus présents et aux 35 bénévoles qui ont permis la réussite de cette manifestation et assuré un accueil chaleureux aux invités tout au long de la journée.

#### **Journée de la solidarité**

Après recherches il semble que la Loi de 2009 n'ait jamais été traduite dans les décisions de la commune. L'avis préalable du CST a été demandé, une délibération sera proposée au CM de juin.

#### **Dates des prochains conseils municipaux**

14/06/2024 ; 12/07/2024 ; 06/09/2024 ; 04/10/2024 ; 08/11/2024 ; 13/12/2024

La séance est levée à 21h30